



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 11 MARS 2015

À 17 H 10

PROCÈS-VERBAL 15-03

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 025-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2015 -**

RÉSOLUTION 026-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 027-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé avec l'ajout suivant au point 6 :

6. A) Dépôt du mémo – Transport adapté

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame Nicole Couture

À la demande de M. Maurice Richard, madame Couture fait la lecture d'une lettre de celui-ci relativement à l'importance du service de transport adapté pour l'intégration des personnes handicapées.

Monsieur François Desmarais

Monsieur Desmarais se dit préoccupé par la pérennité des mesures prises au Maxi-Club pour faciliter l'accès aux minibus adaptés et par l'application des directives sur la localisation des arrêts au Centre de réadaptation Estrie.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau parle d'un problème qui, selon elle, semble être corrigé relativement à des retards subis par une usagère qui travaille chez Poly-tek. Une lettre est déposée.

Madame Noëlla Bell

Madame Bell demande de modifier l'accès au centre D'Youville.

Madame France Sigouin

Madame Sigouin souhaite que la STS travaille avec les personnes handicapées pour trouver des solutions et que des dirigeants expérimentent le service.

Madame Sylvie Godbout

Madame Godbout fait la remarque à l'effet que la fontaine située dans l'aire d'attente n'est pas accessible.

6. A) DÉPÔT DU MÉMO – TRANSPORT ADAPTÉ -

RÉSOLUTION 028-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport sur l'amélioration des performances au transport adapté et sur le projet-pilote concernant les réservations pour les activités de loisirs soit et est déposé par M. Bruno Vachon et conservé aux archives sous le no A15-07.

- ADOPTÉ -

6. B) EXCUSES POUR ABSENCES -

RÉSOLUTION 029-15

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) prévoit qu'un membre du conseil d'administration cesse d'être membre s'il fait défaut d'assister à deux assemblées consécutives sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée;

CONSIDÉRANT QUE madame Ariadne C. Echevers n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit les assemblées ordinaires du 23 janvier 2015 et du 11 février 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'absence de madame Ariadne C. Echevers soit et est excusée par le conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

7. **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « PROGRAMME DE PASSE UNIVERSELLE » SÉMINAIRE DE SHERBROOKE -**

RÉSOLUTION 030-15

ATTENDU QUE le renouvellement de l'entente entre le Séminaire de Sherbrooke et la Société de transport de Sherbrooke a déjà fait l'objet d'un accord de principe par la STS lors de l'Atelier de travail du 23 janvier 2015;

ATTENDU QU'UNE entente de principe est aussi intervenue depuis entre le Séminaire de Sherbrooke et la STS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le présent conseil entérine le renouvellement de l'entente entre le Séminaire de Sherbrooke et la Société de transport de Sherbrooke et que le président et la secrétaire soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke avec le Séminaire de Sherbrooke ladite entente.

Que l'entente soit et est conservée aux archives sous le no A15-08.

- ADOPTÉ -

8. **CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (ACTU) -**

RÉSOLUTION 031-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Congrès annuel de l'Association

canadienne du transport urbain (ACTU), et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

9. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR
« SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION
DU DÉPLOIEMENT D'UN SYSTÈME D'AIDE À
L'EXPLOITATION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ (SAE TA) »
- APPEL D'OFFRES STS-14-04 -**

RÉSOLUTION 032-15

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke, pour et au nom du consortium créé pour l'acquisition et le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation pour le transport adapté (SAE-TA), a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la coordination du déploiement dudit projet;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé d'un représentant de chacune des sociétés participantes du consortium a évalué et analysé les offres de service selon un système de pondération et d'évaluation conformément à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et selon la grille de pondération et d'évaluation adoptée par le conseil d'administration le 10 décembre 2014 par la résolution 136-14;

ATTENDU QUE des cinq (5) soumissions reçues, quatre (4) ont obtenu la note de passage requise de 70 % :

- Info Panama Service inc.
- GPAL inc.
- Roche Itée
- CIM inc.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions reçues par ledit comité de sélection, il appert que la proposition la plus avantageuse pour les services professionnels pour la coordination du déploiement d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté (SAE-TA) est celle de Info Panama Service inc. au prix de 126 337,20 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE l'entente de consortium ci-haut mentionnée prévoit un partage égal entre les 4 sociétés participantes pour les honoraires professionnels excluant les frais de déplacement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour les « Services professionnels pour la coordination du déploiement d'un système d'aide à l'exploitation pour le

transport adapté (SAE-TA) » soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit **Info Panama Service inc.** au prix de 126 337,20 \$ toutes taxes exclues, conditionnel à l'approbation et à l'octroi de subvention du ministère des Transports.

Que la répartition des honoraires et frais de déplacement incluant les taxes soit et est comme suit :

STO	STSaguenay	STS	STTR
37 097,37 \$	36 091,57 \$	36 269,55 \$	35 797,70 \$

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A11-15.

- ADOPTÉ -

BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 033-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de février 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Danielle Berthold félicite M. Michel Cloutier pour l'efficacité du service suite à une demande concernant un arrêt en face du CHUS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 44.

Sherbrooke (Québec), le 11 mars 2015

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire